

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 166 003 2022

Date de la convocation et de l'affichage : 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Nombre de présents	28
Nombre de votants par procuration	1
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (28)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DERAM Didier, DEHONDT Florence, DEGRAND Christophe, PRONIER Isabelle, CALCOEN David, PRUVO Isabelle, Adjointes,

JOOS Clément, GLAZIK Dorothée, VANPEPERSTRAETE Régis, LENOIR Sylvie, DELVART Vincent, DUPUITS Laurence, THOMAS Loïc, BECK Sabrina, RICHARD Nicolas, BRU Caroline, BRICHE Rémi, COURBOT Monique, WLOSIK Edmond, HUGOO Isabelle, COURTENS Jean-Claude, GROYSILLIER Céline, COEVOET-COUDEVILLE Christine, CHRISTIAEN Gérard, VANAGT Laurent, DENTREBECQ Patrick, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration : (1)

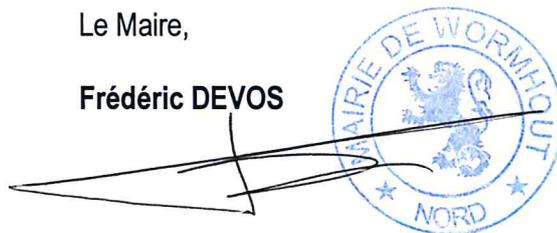
POISSONNET Luc à VAN AGT Laurent

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : JOOS Clément désigné à l'unanimité

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Mairie de Wormhout
NORD

03- AIPI BRIGADE VERTE – CONVENTION 2023

Pour 2023, l'AIPI propose une intervention à l'année (du 1er janvier au 31 décembre) de 179 jours d'interventions.

Cette prestation est proposée pour un coût annuel de 58.085,50€ et comprend la mise à disposition d'une équipe de 7 personnes avec du matériel et un véhicule.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la convention en 2023 pour 179 jours d'intervention à 324,50€ la journée.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour :

La validation des termes la convention dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

La signature de la convention pour l'année 2023

L'inscription de la dépense 58.085,50€ au budget 2023 de la commune – article 6288/8/ATELIERS

Décision du Conseil :

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance le 15/12/2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 22/12/2022

et publication ou notification le : 22/12/2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

